

Atroban®

Boucle d'oreille insecticide

Élimine les mouches des cornes et les mouches de la face chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers.

GARANTIE: Perméthrine 10% p/p

AGRICOLE

N^o DENREGISTREMENT 18145 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Poids net: 9,5 grammes par boucle-Contenu: 20 boucles.

MODE D'EMPLOI: Pour éliminer les mouches des cornes, fixer une seule boucle d'oreille à chacun des animaux du troupeau. Pour les mouches de la face, fixer une boucle par oreille. Fixer la boucle dès l'apparition des premières mouches. Enlever les boucles à la fin de la saison des mouches ou avant d'abattre l'animal. Aucune période de retrait n'est nécessaire.

MÉTHODE DE FIXATION: Pour fixer les boucles d'oreilles ATROBAN, utiliser le processus d'application Allflex*. L'endroit idéal pour fixer la boucle est entre le deuxième et le troisième cartilage radial. Ne pas percer le cartilage ou un vaisseau sanguin.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou la bouche. Porter des gants lors de la fixation et se laver les mains une fois l'opération terminée. ATROBAN représente un danger pour les poissons. Éviter de contaminer lacs, étangs et cours d'eau.

PREMIERS SOINS: En cas d'irritation de la peau ou des yeux, laver aussitôt la région atteinte au savon et à l'eau respectivement. En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le traitement d'une intoxication doit être avant tout symptomatique et d'appoint.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION: Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons du soleil. Rassembler les boucles déjà utilisées et les détruire en respectant les réglementations municipale et provinciale en vigueur, loin des réservoirs d'eau. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur cette étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

*Nom déposé de Allflex International Ltd.

Avis de modification

~~Schering Plough Santé Animale
Division de SCHERING CANADA INC.~~

~~SCHERING CANADA INC.
Pointe Claire, Québec H9R 1B4~~

~~Schering Plough Canada Inc.~~ Intervet Canada Corp.
16750, route Transcanadienne
Kirkland QC H9H 4M7

Distribué par :
Engage Animal Health, 1030 Gordon Street, Guelph ON N1G 4X5

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))